



Voies
Navigables de
France

Flash info

Bilan des négociations 2025 Pour les catégories B

Les agents de catégories B administratifs et techniques sont un maillon essentiel à VNF. Pourtant, insuffisamment reconnus et valorisés depuis la création de l'EPA VNF, il était plus que temps que cette injustice soit réparée.

Une négociation en deux temps

Temps 1 : Pour mémoire

En 2024, dans la continuité des négociations du protocole de sortie de préavis de grève déposé fin octobre 2023 par la CFDT-VNF et FO, une première impulsion avait été donnée avec un engagement de revoyure sur 2025.

Ainsi, dès l'année dernière, les catégories B bénéficiant d'une IFSE inférieure à 7 200€ ont pu bénéficier d'une première revalorisation de 250€. Dès cette année, une nouvelle revalorisation de 250€ a été portée sur l'ensemble des catégories B et elle sera reconduite en 2026 et 2027 indépendamment de la révision triennale de l'IFSE.

De plus, **la CFDT-VNF** avait demandé un écart significatif de 1000 €/an de l'IFSE des encadrants des C3 requalifiés et qu'ils soient positionnés dans le groupe 1. Cette mesure a eu un effet rétroactif pour celles et ceux qui ont dû, dès 2024, assurer cet encadrement.

Ainsi, un premier signal positif a été envoyé, mais **la CFDT-VNF** avait alerté sur l'insuffisance de ces mesures et avait obtenu l'engagement d'une poursuite des négociations au second trimestre 2025.

Temps 2 : Les propositions de la CFDT-VNF

- Suite au gel depuis deux ans des promotions ITPE, **la CFDT-VNF** a proposé que les agents B proposés à la promotion par liste d'aptitude en A voient dès cette année leur IFSE portée au moins au socle du premier niveau de grade du groupe 3 de la catégorie A.
- A l'instar de ce que nous avons porté et obtenu pour les catégories C occupant des missions de catégorie B dans l'attente du plan de requalification, **la CFDT-VNF** a demandé d'identifier tous les agents de catégorie B tenant des missions de A et de revaloriser leur IFSE pour réduire l'écart avec celle des catégories A.

- La direction a proposé la création d'un sous-groupe 1.1 et d'un sous-groupe 1.2. La CFDT-VNF a demandé l'intégration dans le groupe 1.1 de l'ensemble des catégories B encadrant 4 agents ou plus dont au moins un agent relevant de la catégorie B.
- Dans le cadre des négociations précédentes, la CFDT-VNF avait obtenu une mesure transitoire qui garantissait 1 000 € d'écart pour les encadrants de TSDD issus des requalifications. La Direction a proposé une revalorisation de 1 000 € du socle du groupe 1.1 concernant 40 bénéficiaires. La CFDT-VNF a demandé la garantie que la mesure pérenne garantisse à minima cet écart de 1 000 € qui avait été obtenu avec la mesure transitoire.
- La CFDT-VNF a demandé une logique dans le versement de l'IFSE garantissant que le N+1 gagne plus que le N+2 etc.

L'heure du bilan a sonné

Après plusieurs réunions bilatérales et réunions multilatérales, l'**arbitrage de la direction** vient de nous parvenir.

I. Pour les agents de catégorie B

- a. Revoir une partie des socles de l'IFSE des B
 - i. Les socles du G3 remontés de 200€
 - ii. Les socles du G2 remontés de 400€
- b. Valoriser les agents B proposés à la promotion par liste d'aptitude en A
Cette forme de promotion en avance de phase se réalisera par l'abondement des IFSE des agents remontés par VNF au MATTE pour être inscrits à la liste d'aptitude d'accès à un corps A ; le montant atteint sera celui du socle du G4 du corps de débouché.

II. Pour les encadrants de catégorie B

- a. Scission du G1 en deux sous-groupes :
 - i. Selon les modalités présentées dans la proposition du 7 mai
 - ii. Nous faisons évoluer notre proposition en élargissant les conditions d'accès au G1.1 au titre des fonctions d'encadrement :
 - une équipe de 5 agents comprenant au moins un agent de catégorie B
 - une équipe de 10 agents
- b. Porter le complément d'adjoint d'un chef d'UTI de 480€ à 2000€, dans les conditions qui suivent :
 - i. Pas de cumul avec la bonification d'IFSE au titre des remontées de VNF au MATTE pour inscription à la LA
 - ii. L'application du complément d'IFSE est opérée avant la mise au socle de G1.1

Bien que loin d'être parfaitement satisfaisante, cette négociation acte une avancée de plus pour la catégorie B.

La CFDT-VNF est toujours mobilisée pour défendre vos intérêts et obtenir de nouvelles avancées sociales. Notre bilan, les avancées obtenues sur de nombreux dossiers, notre faculté motrice dans les négociations qui aboutissent, sont la preuve que nous ne nous limitons pas à de grandes déclarations ou à des revendications irréalistes ou de postures.

Tout cela, c'est sur la base du collectif que nous y parvenons car ensemble nous sommes plus forts, plus pertinents et plus proches de la réalité de vos attentes.